



Province de Québec
Vallée-Jonction
Le 27 janvier 2021

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce que :

Séance spéciale du 5 février 2021

Conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 qui prévoit des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans un territoire au palier rouge, la MRC de La Nouvelle-Beauce vous informe qu'une séance spéciale se tiendra le 5 février 2021 à 8 h 30 sans la présence du public et les élus municipaux y participeront par visioconférence.

Conformément à l'arrêté 2020-029, la séance sera enregistrée et un lien pour accéder à cet enregistrement sera publié sur le site Internet de la MRC dans la section Calendrier et procès-verbaux : <https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/conseil-de-la-mrc/calendrier-des-seances/archives-proces-verbaux-des-seances-de-la-mrc-de-la-nouvelle-beauce/>, et ce, dès que possible après cette séance.

L'ordre du jour de la séance spéciale du 5 février 2021 sera disponible sur le site Internet de la MRC dans la section Dates et ordres du jour des séances : <https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/conseil-de-la-mrc/dates-et-odj-seances/> le 3 février 2021.

Pour toute question relative à cette séance, vous pouvez transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance à l'adresse courriel suivante : mrc@nouvellebeauce.com.

Donné à Vallée-Jonction, le 27 janvier 2021.

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier